Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 735280
V005.1

Pattex Colle de Contact Liquide

Révision: 03.06.2026
Date d'impression: 04.06.2026
Remplace la version du: 17.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Colle de Contact Liquide
UFI: P92U-SW5N-G205-6M16

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel & Cie. AG
Adhesives
Aeschengraben 29
4051 Basel

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
En cas d'urgence, les pompiers d'usine d'Henkel sont à votre disposition jour et nuit au no. Tel. +49-(0)211-797-3350.

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Contient Acétate d'éthyle

Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique

Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- < 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique 01-2119486992-20	20- < 40 %	Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	inhalation:ATE = 23,4 mg/l;vapeur	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----64742-49-0 01-2119475514-35	10- < 20 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
n-hexane 110-54-3 203-777-6 01-2119480412-44	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 1, H372 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336		SVHC EU OEL
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
PEAU : Rougeurs, inflammation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Stocker au frais, température de stockage maximum 30°C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6	200	730	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
acétate d'éthyle 141-78-6				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
acétate d'éthyle 141-78-6	400	1.460	Valeur Limite Court Terme		SMAK
oxyde de zinc 1314-13-2		3	Valeur Limite Court Terme		SMAK
oxyde de zinc 1314-13-2		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
hexane 110-54-3	50	180	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
hexane 110-54-3			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
hexane 110-54-3	400	1.440	Valeur Limite Court Terme		SMAK
hexane 110-54-3				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		14,4 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		7,2 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		100 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				146,9 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				162,2 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				83,1 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Terre				85,16 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec	Eau douce –		0,002 mg/l				

le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	intermittent						
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau de mer - intermittent		0,002 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,131 mg/kg	
Résine	Grand public	dermique	Exposition à long		1,065 mg/kg	

8050-09-7			terme - effets systémiques			
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
hexane 110-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		75 mg/m3	
hexane 110-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg	
hexane 110-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		16 mg/m3	
hexane 110-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5,3 mg/kg	
hexane 110-54-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
hexane 110-54-3	2,5-Hexanedione + 4,5-Dihydroxy-2-hexanone	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	5 mg/l	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
épaisseur > 0,4 mm
temps de pénétration > 10 minutes
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Beige
Odeur	Typique
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	-7 °C (19.4 °F)
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)
Inflammabilité	Facilement inflammable.
Limites d'explosivité	
inférieures	2,00 %(V);
supérieures	11,50 %(V);
	Valeur du composant le plus critique
Point d'éclair	-14,5 °C (5.9 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température d'auto-inflammabilité	430,0 °C (806 °F) Valeur du composant le plus critique
Température de décomposition	La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	1.600 - 2.100 mm2/s
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	1.500 - 2.000 mpa.s TE1002-208; Viscosity by Brookfield
Viscosité (dynamique) (; 40 °C (104 °F))	1.300 - 1.700 mpa.s
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur	98,0000000 mbar Valeur du composant le plus critique
Densité (20 °C (68 °F))	0,84 - 0,88 g/cm3 QP2107.1; Densité
Densité (40 °C (104 °F))	0,79 - 0,82 g/cm3
Densité relative de vapeur:	Plus lourd que l'air
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LD50	16.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	**Valeur type**	**Valeur**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	57,7 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	vapeur	6 h	rat	autre guide
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,4 mg/l	vapeur	4 h		Jugement d'experts
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LC50	> 31,86 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
n-hexane 110-54-3	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	non irritant		lapins	FDA Guideline
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	non irritant		lapins	FDA Guideline
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
n-hexane 110-54-3	non irritant		lapins	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
n-hexane 110-54-3	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Colophane 8050-09-7	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
n-hexane 110-54-3	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
n-hexane 110-54-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Inhalation : aérosol		rat	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Inhalation : aérosol		rat	OECD Guideline 489 (In Vivo Mammalian Alkaline Comet Assay)

n-hexane 110-54-3	négatif	inhalation : vapeur		souris	non spécifié
n-hexane 110-54-3	négatif	inhalation : vapeur		rat	non spécifié

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Parcours d'application**	**Temps d'exposition / Fréquence du traitement**	**Espèces**	**Sexe**	**Méthode**
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié
n-hexane 110-54-3	Non cancérigène	inhalation : vapeur	2 y 6 h/d; 5 d/w	souris	féminin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat / Valeur**	**Type de test**	**Parcours d'application**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
Colophane 8050-09-7	NOAEL P 3000 ppm NOAEL F1 3000 ppm	dépistage	oral : alimentation	rat	OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
n-hexane 110-54-3	NOAEL P 9000 ppm NOAEL F1 3000 ppm NOAEL F2 3000 ppm	Two generation study	inhalation : vapeur	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	**Évaluation**	**Voie d'exposition**	**Organes ciblés**	**Remarques**
Acétate d'éthyle 141-78-6	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
n-hexane 110-54-3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	NOAEL 5000 ppm	oral : alimentation	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 Mois	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.000 mg/kg	dermique	90 Jours	rat	OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
n-hexane 110-54-3	NOAEL 40 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
n-hexane 110-54-3	NOAEL 13,2 mg/kg	oral : gavage	90 - 120 Jours	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	< 0,9 mm2/s	40 °C		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	0,61 mm2/s	25 °C	non spécifié	
n-hexane 110-54-3	0,45 mm2/s	25 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LL50	3,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	LC50	Aucune toxicité à la limite de solubilité	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
n-hexane 110-54-3	LC50	> 1 - 10 mg/l	96 h	non spécifié	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Aucune toxicité à la limite de solubilité	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Aucune toxicité à la limite de solubilité	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Aucune toxicité à la limite de solubilité	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	2,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Aucune toxicité à la limite de solubilité	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	NOELR	1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR		21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	EL50	29 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	NOELR	6,3 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	> 1 - 10 mg/l	72 h	non spécifié	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Colophane 8050-09-7	EC20		3 h	boues activées provenant d'eaux usées principalement domestiques	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	> 1 - 10 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation (Essai de dépistage):
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
n-hexane 110-54-3	facilement biodégradable	aérobie	81 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

(Bio)dégradabilité (Essais de simulation)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

le coefficient de partage (octanol/ eau)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
n-hexane 110-54-3	4	20 °C	autre guide
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

Le facteur de bioconcentration (BCF)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	2.588,2				OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT / vPvB / PMT / vPvM

PBT/vPvB
Le tableau suivant ne contient que des substances qui répondent aux critères en tant que PBT et/ou vPvB.
Le mélange est classé sur la base des seuils de concentration en référence aux substances classées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**PBT**	**vPvB**
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII to Regulation (EC) No 1907/2006, a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.	

PMT/vPvM
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PMT ou vPvM
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales
Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Hydrocarbons mixture)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	78,9 %

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):	Ce produit est soumis à l'ordonnance suisse sur les accidents majeurs (OPAM; RS 814.012). Les exigences de l'OPAM s'appliquent lorsque les seuils quantitatifs fixés à l'annexe 1.1 de l'ordonnance sont atteints ou dépassés. Le détenteur doit vérifier si les quantités présentes sur le site atteignent les seuils quantitatifs correspondants.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle ,
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

PMT: Persistant, mobile et toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accélérée
SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
vPvM: Très persistant et très mobile
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés